

MAIRIE DE BOUSSENS  
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

HAUTE-  
GARONNE

**Date de convocation :**  
**29 juillet 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 8.2

**Construction de 8  
logements locatifs en cœur  
de village**  
Avenant n° 2 au marché de  
travaux - Lot 10

L'an **deux mille dix-neuf** et le **05 août**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents : Présents : MM. SANS, RAMEAU (Proc), Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE (Proc), MM. PIZZATO (Proc.) et ROUCH.**

**Absente : Mme TONELLO.**

**Absent excusé : M. AMOUROUX, (Proc. à Mr PIZZATO), Mmes AIMONE-CAT (Proc. à Mme TOUZANNE) et CAHUZAC (proc. à Mr RAMEAU)**

**Madame Sylvie GÉRARD** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant doit être établi sur le lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV/PHOTOVOLTAÏQUE, attribué à l'entreprise EURL MALVAUD, 50 bis Mailhol St Jean, 31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village.

Cet avenant correspond à la fourniture et mise en place de bacs d'encastrement et de portes métalliques pour les Gaines Techniques Logement de l'ensemble des logements. Cette prestation remplace les goulottes apparentes prévues initialement au cahier des charges du présent lot.

Monsieur le Maire donne lecture de l'offre de prestation d'intervention faisant apparaître une plus-value de 2 272.00 € HT portant le nouveau montant du lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV/PHOTOVOLTAÏQUE à **70 869.50 € HT** soit **85 043.40 € TTC**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet avenant.

**Oùï** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'accepter l'avenant n° 2 sur le lot n° 10 - ÉLECTRICITÉ/CF-CF/TV/PHOTOVOLTAÏQUE, attribué à l'entreprise EURL MALVAUD, 50 bis Mailhol St Jean, 31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE, dans le cadre du marché de construction de huit logements locatifs en cœur de village portant le nouveau montant à **70 869.50 € HT** soit **85 043.40 € TTC** ;
- d'inscrire la dépense sur le **budget annexe, section de fonctionnement à l'article 605** ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/08/2019

Reçu en préfecture le 07/08/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 031-213100845-20190805-DCM\_2019\_8\_2-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **08 août 2019**

Pour copie conforme,  
En Mairie, le **06 août 2019**

Le Maire,  
Christian SANS

